

Les opposants à la mine de Salau haussent le ton

La seconde commission locale d'information, de concertation et de suivi (CLICS) concernant le projet d'exploitation de la mine de Salau, à Couflens, s'est tenue hier à la préfecture de l'Ariège. Elle réunit les différentes parties concernées et notamment les associations opposées au projet. Ces dernières dénoncent vivement ces réunions qui pour eux ne sont que « des mascarades ». Comme l'explique Jacques Renoud, adjoint au maire de Couflens, et coprésident de Stop mine Salau, il est question de « suivi mais pour l'instant il n'y a jamais eu de suivi, et concertation, mais on ne l'a jamais vu encore, ni dans le fond, ni dans la forme ». Et d'ajouter : « La commission technique qui s'est tenue le 26 juin s'est très mal passée. Les experts qui étaient là pour représenter les associations et la commune ont été traités avec un tel mépris et une telle arrogance que c'est inadmissible. L'État faisait le jeu de



Des banderoles ont été déployées sur les grilles de la préfecture de l'Ariège./Photo DDM, É.L.

Variscan Mines (ndlr : la société titulaire du permis d'exclusif de recherche) ». En réaction à cela, les associations ont donc décidé de ne pas assister à cette seconde CLICS et d'exprimer leur sentiment en lisant une lettre en début de séance, puis

de quitter la réunion. Annie Thébaud Mony, directrice de recherche à l'INSERM, qui était notamment une des expertes en question, et qui a siégé au comité technique du 26 juin, a signifié son désir de « démissionner du groupe tech-

nique » dans une lettre ouverte au ministre de l'Ecologie, Nicolas Hulot. Elle dénonce également que les « experts de Variscan Mines nous ont coupé la parole, refusant toute écoute et tout dialogue ». La préfète de l'Ariège, Marie Lajus, a quant à elle regretté le départ des associations de la CLICS d'hier. Elle estime pour sa part que « l'Etat a entendu l'alerte lancée par les associations, la prend en compte, et entend la traiter avec tout le sérieux nécessaire. La manière dont nous souhaitons la traiter, c'est en faisant réaliser une expertise neutre scientifique, en choisissant un expert partagé, et c'est pourquoi on a souhaité que Mme Thébaud Mony participe au choix de cet expert, de manière à ce qu'il soit au-dessus de tout soupçon ». L'objectif étant « que l'Etat puisse décider, si oui ou non, ce permis de recherche est susceptible d'être engagé ».

Émilie Lauria